

cause de faible rigueur climatique. Nous n'avons pas enlevé le minimum prévu ;

- une clause d'effaçabilité, c'est-à-dire interruption de fourniture de gaz en cas de difficulté d'approvisionnement par GDF. En 2005, cela a entraîné une augmentation de 5 % du prix de la chaleur pour seulement 11 jours d'interruption.

Pour ces raisons, dans cet avenant, on autorise le délégataire à pouvoir se fournir sur le marché concurrentiel et d'accompagner cet avenant d'une baisse répercutée par le délégataire de 1,50 € par MWh; soit une économie annuelle comprise entre 350 et 420.000 euros.

Cette proposition s'entend pour la durée totale de la délégation, c'est-à-dire jusqu'en 2017.

Cette nouvelle recette viendra approvisionner un fonds de solidarité et de développement durable qui pourra être utilisé par la commune, soit pour réaliser des travaux de sécurisation du réseau et des chaufferies, soit pour mener des actions à caractère environnemental de développement photovoltaïque dont les effets viendraient en déduction des charges de la délégation.

Adopté à la majorité en commission.

Mme DE LUCA : Le groupe des Verts s'abstiendra car malgré toute la discussion qui a eu lieu en commission, nous n'avons pas été convaincues que ce n'était pas finalement un risque important de sortir de la protection du secteur régulé.

Nous nous abstiendrons.

M. DUKAN : Je voudrais ajouter un élément que je n'avais pas apporté à Mme DE LUCA en commission.

On s'appuie aussi sur un certain nombre de décisions. Par exemple, le SIGEIF, syndicat intercommunal qui regroupe 232 collectivités pour l'achat du gaz, a pris cette décision dernièrement et a obtenu des rabais relativement intéressants en allant sur le domaine concurrentiel et finalement en ayant comme client EDF, à la place de GDF, qui proposait des tarifs nettement inférieurs.

M. le Maire : Vous refusez 300.000 € par an d'économies pour la commune ?

Mme DE LUCA : Non, ce n'est pas ce que je dis. J'entends bien ces arguments mais je trouve que l'on n'a aucune garantie que ces avantages-là puissent être maintenus jusqu'en 2017. Nous en avons beaucoup discuté, ce n'est pas évident ...

M. le Maire : Parce qu'au niveau des Verts, vous faites confiance à GDF Suez au-delà de 2017 ?

Mme DE LUCA : Il est difficile de faire confiance effectivement mais il me semble qu'avant de partir sur le secteur concurrentiel, il serait bon d'attendre 2017 pour voir comment les choses évoluent, sachant que le prix du gaz risque d'évoluer ou que le calcul du prix du gaz, peut-être, sera modifié, nous l'espérons, ou ne sera plus indexé sur le prix du pétrole.

Il y a quand même des incertitudes importantes pour l'avenir. Je pense donc qu'il serait plus prudent de rester dans le secteur régulé.

M. le Maire : Je ne fais pas davantage confiance à M. PROGLIO qu'à un autre. A partir de là, je prends acte d'une possibilité d'économiser 350.000 à 400.000 € pendant au moins 7 ans. Cela fait plus de 2 millions économisés pour la ville et surtout pour les abonnés.

La délibération est adoptée à la majorité, abstention du groupe Les Verts.

5.004 Adoption des modalités financières pour la restauration scolaire pour l'année scolaire 2010/2011.

M. ASSOULINE : C'est un rapport habituel. Comme vous le savez, la participation des familles est fixée selon le quotient familial et le tableau inclus dans le rapport vous donne ces participations selon la tranche du quotient.

Je vous rappelle par ailleurs que nous avons profondément réformé ce dispositif des quotients et nous en tirerons un bilan complet au mois d'octobre 2010, soit un an environ après sa mise en œuvre.